

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 27 mars 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le vendredi 15 mars 2024 et affichée ce même jour.

## NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50 ÉTAIENT PRESENTS : 36 AYANT PRIS PART A LA DECISION : 37

Étaient présents: Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, David PICCAND, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Annick SOLIER a donné pouvoir à Hélène PAYET.

Étaient absents excusés : Bertrand GOSSET, Yvonne LE GAC.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Patrick SAINT-LO, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, François REPEL, Jérémie DESGUEE, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Christine SALMON a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture 014-200069524-20240327-20240327-20\_DEL-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024

## DELIBERATION 20240327-20: CDV\_SPORT\_TARIF LOCATION SALLES MULTI ACTIVITES GYMNASES

Les utilisations des salles multi-activités sont aujourd'hui mises à disposition gratuitement auprès des associations sportives, collèges, écoles et autres utilisateurs des gymnases., via des conventions de mise à disposition gratuites dans le cadre de la politique sportive de Pré-Bocage Intercom.

Afin de répondre aux demandes de location des salles multi-activités des gymnases intercommunaux, autres que les utilisateurs des gymnases précités, notamment par des professionnels de santé, le Président proposera d'instaurer un tarif de location défini ainsi :

- 20 € la demi-journée
- 40 € la journée

Avis favorable de la commission Cadre de vie du 4 mars 2024.

## Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- DE VALIDER le tarif de location, ci-dessus, pour les salles multi-activités des gymnases (autres que les utilisateurs conventionnés)
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits. POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,

Christine SALMON

Le Président, Gérard LEGUAY